

Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- 1.** Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 et présentation des comptes du dit exercice.
- 2.** Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2007.
- 3.** Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 4.** Approbation du rapport d'activité et des états financiers consolidés au 31/12/2007
- 5.** Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2007.
- 6.** Approbation des états financiers de l'exercice 2007 et quitus aux administrateurs.
- 7.** Affectation du bénéfice de l'exercice 2007.
- 8.** Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 9.** Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit.
- 10.** Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

Nous vous proposons de convoquer l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2007 pour le à au siège de la Maison de l'Entreprise, à l'Avenue principale – Les Berges du Lac - Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS

Projet de résolutions

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2007.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés du groupe, l'assemblée générale ordinaire et conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales approuve son contenu.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés au 31/12/2007, approuve leur contenu.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration de leur gestion au 31 Décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

- Report à nouveau 2006	1.838.830,355D
- Bénéfices de l'exercice	1.830.455,843D
Total	3.669.286,198D
<u>A déduire :</u>	
- Réserves légales	0
Reliquat	3.669.286,198D
- Dividendes (24%)	(721.500,000D)
- Réserves extraordinaires	(700.000,000D)
- Fonds social	(100.000,000D)
Reliquat	2.147.786,198D
- Report à nouveau 2007	2.147.786,198D

Les dividendes de l'exercice 2007 sont ainsi fixés à 0,240D par action de nominal de 1,000D.

Le montant sera mis en paiement à partir du auprès des intermédiaires en bourse, pour les actionnaires déposant et au siège de la société : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville-1082 Tunis, pour les autres actions.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter aux comptes « réserves extraordinaires » les réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31/12/2007 pour un montant de (.....D).

Cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire nomme en tant que commissaire au compte de la société pour une période de trois (03) ans. Ce mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe le montant de l'enveloppe annuelle des jetons de présence et du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2007 aux mêmes sommes que celles servies au titre de l'exercice 2006.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°94/117 du 14/11/1994, portant réorganisation du marché financier et les textes subséquents, l'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations de rachat par la société ESSOUKNA d'une partie des actions constituant son capital social en vue de réguler leurs cours sur le marché boursier et autorise la société à renouveler cette opération de rachat à hauteur de 100.000 actions pour une année.

L'assemblée générale ordinaire délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente.

Cette résolution est adoptée à

Dixième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à

**DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
QUI AURA LIEU LE 05 MAI 2008 A 10H30
A LA MAISON DE L'ENTREPRISE
LES BERGES DU LAC**

1) Nomination d'un commissaire aux comptes :

Le commissaire aux comptes proposé est le cabinet « Union des Experts Comptables » représentée par Monsieur Mohamed FESSI.

2) Renseignements concernant le droit de vote et la répartition du capital :

2.1.

Le nombre des actions comportant droit de vote s'élève à 3.006.250 actions de 1 Dinar chacune.

2.2. Droits de vote à l'assemblée générale :

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

2.3. Répartition du capital au 31/12/2007 :

Raison sociale	Nombre d'actions	Pourcentage	Droit de vote
S I M P A R	2.131.810	70,913 %	2.131.810
Mr. Akram ZIADIA	45.412	1,511 %	45.412
BNA Capitaux	37.805	1,258 %	37.805
E S S O U K N A	37.168	1,236 %	37.168
B. N. A.	32.141	1,236 %	32.141
Autres		24,014 %	

Seul actionnaire qui détient plus de 5% du capital social.

La Société « E S S O U K N A »